



# Normes de conduite commerciale de KLA Corporation pour les fournisseurs

## Introduction

Le<sup>1</sup> code de conduite fournisseur de KLA Corporation (« KLA »)<sup>2</sup> (Standards of Business Conduct for Suppliers, ci-après désigné « SoBC ») établit les normes minimales de conduite que KLA attend de tous ses fournisseurs lorsqu'ils font des affaires avec KLA ou en son nom. KLA s'engage à mener des affaires avec la plus haute intégrité et conformément aux normes et exigences légales applicables et nous attendons la même chose des fournisseurs. Le non-respect des dispositions du SoBC peut entraîner la fin de la relation commerciale de KLA avec les fournisseurs.

KLA s'engage en outre à promouvoir son programme environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») au sein de nos opérations internes et avec nos fournisseurs. Dans le cadre de cet engagement, et comme condition de notre adhésion à la Responsible Business Alliance (RBA), nous nous conformons au code de conduite de la RBA, disponible sur [Code de conduite de la RBA](#). KLA attend des fournisseurs qu'ils respectent également les exigences du code de conduite de la RBA et les communiquent à leurs fournisseurs de niveau supérieur.

## 1. Conformité aux exigences légales

KLA attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux exigences juridiques locales et internationales applicables, notamment, aux lois et règlements relatifs à toutes les normes énoncées dans le SoBC.

## 2. Éthique et conduite des affaires

En tant que fournisseur de KLA, il est attendu des fournisseurs qu'ils mènent leurs affaires avec les plus hautes normes d'intégrité et s'engagent à être honnêtes et transparents dans toutes leurs transactions commerciales. Les fournisseurs ne doivent pas induire en erreur KLA à n'importe quel moment ou stade de la relation.

---

<sup>1</sup> KLA Corporation inclut KLA Corporation et ses filiales mondiales.

<sup>2</sup> Le terme « fournisseurs » désigne collectivement toutes les personnes et entités qui font des affaires avec KLA, notamment, les fournisseurs, agents, distributeurs et travailleurs non salariés.

### 3. Conflits d'intérêts

Les fournisseurs ont l'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts qui mettrait en danger ou compromettrait leur capacité à exécuter objectivement leurs obligations contractuelles envers KLA. Ils ont le devoir de divulguer à KLA tout conflit d'intérêts perçu, potentiel ou réel, y compris les relations ou les affiliations qui pourraient donner lieu à un tel conflit.

### 4. Anti-corruption et corruption

KLA attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à la politique et aux directives internationales de conformité anti-corruption de KLA, disponible sur [Politique ABC de KLA](#). À cet égard, KLA interdit strictement toutes les formes de corruption et toute autre forme de paiement illégal, et KLA attend des fournisseurs qu'ils fassent de même. Les fournisseurs ne doivent jamais payer, offrir, promettre de payer, autoriser, approuver, demander ou accepter des pots-de-vin, des dessous-de-table, des paiements de facilitation ou d'autres paiements illégaux, et ne doivent pas participer à des activités corrompues de quelque nature que ce soit ni les encourager.

Sans limiter ce qui précède, les fournisseurs ne doivent jamais, par corruption ou inappropriée, faire, promettre, autoriser, approuver ou offrir de faire un paiement ou fournir quoi que ce soit de valeur à un tiers, directement ou indirectement (par le biais d'un tiers), dans le but d'obtenir ou de conserver des affaires ou d'obtenir un avantage inapproprié partout dans le monde.

En outre, il est attendu que les fournisseurs adoptent ou aient établi des politiques et procédures appropriées pour prévenir et détecter les pratiques commerciales contraires à l'éthique et se conforment aux lois sur la corruption, y compris la Loi sur la corruption dans les transactions à l'étranger des États-Unis, l'UK Bribery Act et toutes les exigences juridiques anti-corruption en vigueur.

### 5. Conformité commerciale et exigences anti-boycott

KLA attend des fournisseurs qu'ils se conforment aux exigences légales applicables en matière d'importation, d'exportation, de sanctions commerciales et économiques et d'anti-boycott, et qu'ils recherchent et obtiennent les autorisations gouvernementales appropriées lorsque cela est nécessaire.

### 6. Lois antitrust et sur la concurrence

KLA a atteint sa position de leader du marché en excellant et en surpassant la concurrence de manière honnête et équitable. Nous recherchons des avantages concurrentiels grâce à des performances supérieures, et non à des pratiques commerciales illégales ou contraires à l'éthique. À ce titre, KLA attend des fournisseurs qu'ils se conforment aux lois mondiales antitrust et sur la concurrence. À cet égard, KLA attend des fournisseurs qu'ils soient bien informés de ce qui constitue une activité anticoncurrentielle et des risques connexes, et qu'ils obtiennent des conseils juridiques avisés avant d'agir.

## 7. Délit d'initiés

Les fournisseurs de KLA sont tenus de se conformer aux lois et règlements relatifs à la prévention des délits d'initiés et doivent s'abstenir de vendre ou d'acheter, directement ou indirectement, des titres de KLA ou des instruments financiers connexes, sur la base d'informations privilégiées.

## 8. Durabilité et environnement

En tant que fournisseur KLA, on attend d'eux qu'ils défendent les pratiques de durabilité et fassent des efforts raisonnables pour assurer que les matériaux et les minéraux qu'ils fournissent sont produits conformément aux exigences légales applicables. En outre, les fournisseurs sont tenus de faire tout leur possible pour réduire l'impact sur l'environnement, y compris l'air, les terres et l'eau en répondant aux normes établies par les exigences légales environnementales applicables. Les fournisseurs sont encouragés à adopter des mesures adéquates et à travailler pour améliorer les performances environnementales. La politique environnementale de KLA est disponible sur [Politique environnementale](#).

## 9. Inclusion et diversité

Chez KLA, nous valorisons l'inclusion et la diversité dans notre organisation et notre chaîne d'approvisionnement. KLA attend des fournisseurs qu'ils déploient des efforts raisonnables pour s'aligner avec les attentes d'inclusion et de diversité (SI&D) des fournisseurs de KLA, disponibles sur [SI&D](#) et mettent en œuvre des pratiques internes et des politiques similaires pour collaborer avec KLA afin de soutenir l'inclusion et la diversité des fournisseurs. KLA exige de ses fournisseurs qu'ils respectent les exigences légales applicables lorsqu'ils s'engagent dans des activités d'inclusion et de diversité des fournisseurs.

## 10. Conformité réglementaire des produits

KLA s'engage à respecter les exigences légales applicables à ses produits. KLA attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les Directives de conformité réglementaire des produits de KLA pour les fournisseurs, disponibles sur [Réglementation des produits](#), notamment, la fourniture d'articles et d'emballages d'articles conformes aux exigences applicables en matière de conception et de substances et aux exigences d'information connexes sur les marchés où KLA opère ou fournit des produits, ainsi que le respect des attentes de KLA en matière d'approvisionnement responsable.

## 11. Santé et sécurité

KLA s'engage à fournir un environnement sûr et propre afin que tous les utilisateurs sur ses sites puissent mener des affaires de manière efficace et productive, et nous demandons aux fournisseurs de faire de même. En outre, les fournisseurs sont tenus de prendre des mesures pour détecter et éviter les risques pour la santé et la sécurité de leurs travailleurs et y répondre.

## 12. Droits de l'homme et pratiques du travail

KLA attend de sa base d'approvisionnement qu'elle respecte la politique des droits de l'homme de KLA sur la chaîne d'approvisionnement, disponible sur [Ressources humaines de la chaîne d'approvisionnement](#), y compris le respect des principes mondiaux des droits l'homme qui incluent la liberté d'

association, le droit de s'organiser, l'abolition du travail forcé, l'élimination du travail des enfants, le droit à l'égalité et à la non-discrimination, le paiement des salaires minimums et la fourniture des avantages sociaux légalement prescrits.

## 13. Sécurité de la chaîne d'approvisionnement mondiale

En tant que membre du programme Partenariat douanes-commerce contre le terrorisme (C-TPAT) des États-Unis, KLA s'engage à assurer une chaîne d'approvisionnement sûre et sécurisée. KLA attend des fournisseurs qu'ils maintiennent une chaîne d'approvisionnement sûre et sécurisée, et encourage ceux qui participent au processus d'importation des États-Unis à suivre les bonnes pratiques de sécurité identifiées dans la politique de sécurité mondiale de la chaîne d'approvisionnement de KLA, disponible sur [Sécurité de la chaîne d'approvisionnement](#).

## 14. Normes de confidentialité et de confidentialité/ protection des données

KLA attend des fournisseurs qu'ils respectent le droit à la vie privée des personnes et qu'ils utilisent, maintiennent et transfèrent les données personnelles qu'ils collectent conformément aux lois mondiales en vigueur sur la confidentialité des données et conformément à leurs obligations contractuelles envers KLA. Les fournisseurs doivent protéger les données personnelles contre tout accès ou utilisation non autorisés. KLA attend des fournisseurs qu'ils respectent les normes de protection des données de KLA, disponibles sur [Normes relatives aux données](#).

## 15. Informations sensibles de KLA

Les fournisseurs sont liés par les termes de leur accord avec KLA concernant la protection de la propriété intellectuelle et des informations sensibles de KLA (y compris les informations confidentielles, secrètes et classées secrètes de KLA). Les fournisseurs ne peuvent utiliser ces informations que d'une manière autorisée en vertu de leur contrat avec KLA.

## 16. Utilisation des actifs de KLA

Si des fournisseurs utilisent des téléphones, la messagerie vocale, des ordinateurs, Internet, intranet, des e-mails, fax ou téléphones portables de KLA, il est important qu'ils utilisent ces actifs pour mener à bien les affaires de KLA. Les actifs de KLA ne doivent pas être utilisés hors du cadre professionnel sauf s'il y a un besoin urgent et l'utilisation est conforme à d'autres aspects de ce SoBC.

Les ressources ou les actifs de KLA ne doivent pas être utilisés à des fins illégales ; pour dévaloriser les produits ou services KLA ; pour obtenir un gain personnel, y compris des activités commerciales

non liées à KLA ; pour la distribution non autorisée d'informations privées, confidentielles ou non publiques de KLA ou de tiers, ou pour menacer ou harceler d'autres personnes ou en violation des politiques de KLA.

## 17. Livres et registres précis

Les fournisseurs sont également tenus d'établir et de conserver des livres, des registres et des comptes qui, de manière raisonnablement détaillée, représentent avec précision et équité les transactions de leur entreprise. En outre, une coopération complète avec les auditeurs indépendants et internes de KLA est attendue. KLA se réserve le droit de demander aux fournisseurs des informations sur la gestion et leur conformité aux dispositions décrites dans ce SoBC.

## 18. Soutien et soulever des préoccupations

Les fournisseurs sont encouragés à poser des questions, à demander des conseils, à signaler des violations suspectées et à exprimer toute préoccupation concernant l'éthique et les problèmes de conformité via le portail [EthicsPoint – KLA Corporation](#) de KLA, un outil de signalement en ligne confidentiel de tiers, y compris anonymement s'ils le choisissent. KLA ne tolère pas les représailles à l'encontre de toute personne qui signale de bonne foi une violation présumée des politiques de KLA ou des exigences légales applicables ou à l'encontre de toute personne qui participe à une enquête.

Des questions non éthiques peuvent être soumises via le formulaire d'enquête des fournisseurs de KLA disponible sur [Formulaire d'enquête](#).